En outre, les lettres et les échantillons de marchandises envoyées soit en Russie, soit à Bucharest, Yassi ou Galatz, en Grèce et vice-versâ, étant affranchis jusqu'à Constantinople, seront marqués du mot : *franco*.

Art. X. Les lettres recommandées ou chargées seront accompagnées d'un contre reçu, qui, après avoir été signé par destinataire, sera restitué au bureau expéditionnaire pour être remis à l'envoyeur.

Ces lettres seront spécifiées, avec tous les détails nécessaires, au bas de la feuille d'avis.

Art. XI. En cas de perte d'une lettre recommandée ou chargée, l'administration postale, par la faute de laquelle cette perte aurait eu lieu, payera, à titre d'indemnité, cinquante drachmes, pourvu que la réclamation en ait été faite dans le courant de six mois à dater du jour de l'expédition de la lettre.

Art. XII. Les lettres qui ne pourraient pas être remises à leurs adresses pour cause de décès ou de refus du destinataire, ainsi que celles adressées *poste-restante* et non réclamées, seront renvoyées au bureau de poste expéditionnaire de trimestre en trimestre avec indication, au revers de la lettre, des motifs qui en auraient empêché la remise. Les lettres mal dirigées seront acheminées immédiatement à leurs adresses par le bureau de poste auquel elles auraient été indûment envoyées.

Toute lettre mal adressée sera, à la première occasion, renvoyée au bureau d'échange d'où elle est provenue.

En cas de changement de domicile du destinataire, la lettre sera immédiatement envoyée, dans l'un ou dans l'autre pays, au bureau le plus à même de la faire parvenir à son adresse. Le motif de cet envoi sera indiqué au revers d'une telle lettre.

Il ne sera exigé de part et d'autre aucun port pour le retour des lettres mentionnées dans le présent article.

Art. XIII. Si le gouvernement de l'un des deux Etats contractants jugeait convenable de réduire son tarif de port des lettres, cette réduction profitera également à la correspondance de ce pays avec l'autre.

Art. XIV. Les lettres qui contiendraient soit de l'or ou de l'argent, soit des bijoux ou autres effets précieux, ou un objet quelconque passible des droits de douane, ne seront pas admises pour le transport par la poste entre les deux pays contractants.

Art. XV. Les lettres et les échantillons de marchandises, venant de la Russie par la voie de Constantinople, seront soumis pour leur purification aux règlements sanitaires en vigueur dans les deux Etats contractants.

Art. XVI. Il ne sera tenu aucun compte entre les deux administrations postales et par conséquent il ne saurait y avoir lieu à aucune réclamation d'argent, si ce n'est dans le cas prévu à l'article XI.

Art. XVII. Les bureaux de poste de Russie et de Grèce, qui sont en correspondance directe, se communiqueront mutuellement les informations nécessaires toutes les fois qu'il en seront requis de part ou d'autre.

Art. XIII. La présente convention postale est conclue pour cinq ans à dater du jour de son entrée en vigueur. Et si un an avant ce terme, l'une des hautes parties contractantes n'avait pas annoncé à l'autre, par une déclaration officielle, son intention d'en faire cesser l'effet, ladite convention restera obligatoire pendant douze mois au-delà de ce terme et ainsi de suite jusqu'à l'expiration des douze mois qui suivront une semblable déclaration, quelle que soit l'époque à laquelle elle aurait eu lieu.

Art. XIX. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Athènes dans le délai de trois mois, ou plus tôt, si faire se peut, et elle sera mise à exécution au plus tard dans le délai de trois mois après l'échange desdites ratifications.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont opposé le sceau de leurs armes.

Fait en duplicata à Athènes le vingt-cinq août de l'année mil huit cent quarante huit.

Les lettres de Trébisonde que nous avons reçues par le dernier bateau anglais, contiennent des faits graves sur les opérations militaires de la Circassie ; nous en donnons le résumé suivant :

Sur le littoral de la Mer Noire, entre Anapa et Souhunkalé deux villes de Circassie, se trouve l'importante forteresse russe de Sotcha, connue sur les cartes sous le nom de Mamaï, et qui sert d'entrepôt d'armes, de munitions, d'habillemens et de tout ce qui est nécessaire à une occupation armée et sans cesse militante. C'est de là que sont ravitaillées toutes les positions russes de cette partie du pays.

Vers la fin du mois d'avril dernier, un corps d'armée de 12,000 Circassiens commandé par Ibrahim Karabatir, qui avait près de lui deux émissaires de Chamil, attaqua à l'improviste et si audacieusement cette forteresse occupée par 3,600 russes, qu'il s'en empara avant même que la garnison songeât à la défendre. Sur ces 3,600 russes, un tiers a été massacré; les deux autres tiers parmi lesquels se trouvent tous les officiers et sous-officiers, doivent servir à un échange de prisonniers. Les Circassiens, après avoir enlevé de la forteresse les armes, les munitions, les habillemens et 160 canons qui s'y trouvaient, sont allés camper en armes à Khiza, non loin de Sotcha. Cette prise peut avoir des résultats graves par cela même que Sotcha, ainsi que nous l'avons dit, servait de point central et d'approvisionnement à l'armée russe qui occupe cette partie de la Circassie.

Les mêmes lettres annoncent que le corps d'armée du général Nestoroff, un des plus aguerris du Caucase, s'est mis deux fois en marche vers la Bessarabie pour aller remplacer ensuite les troupes de la Moldavie qui doivent entrer dans la Bukovine, et deux fois il a été obligé de retourner à ses cantonnemens de Tiffliss.

Diverses lettres de Belgrade (Servie) portant la date du 12 mai, et arrivées à Constantinople ces jours derniers, s'accordent sur les faits suivans :

Le général Bem qui se trouve dans le Banat à la tête de 15,000 hommes, a pris Temesvar, et battu à Tomaschevatz le général autrichien Théodorovich, dont le corps d'armée, composé de 8,000 hommes, a été rejeté dans le Srem. Un bataillon tout entier, s'étant réfugié à Semendria (Serbie), a été dirigé sur Semlin. Le général Bem s'est ensuite retourné vers Weiskirchen, et ayant rencontré le corps d'armée du général autrichien Malikowsky, il l'a également défait. Malikowsky s'est retiré à Orsova, point menacé par les Hongrois et le seul dans le Banat qui soit encore occupé par les troupes impériales.

Le général hongrois Perczel, qui commande 12,000 hommes, est arrivé à Penchova, à trois lieues de Belgrade (Serbie). Il a envoyé au Prince de la principauté, et au gouverneur de la forteresse de Belgrade, Hassan pacha, l'assurance de ses intentions pacifiques et de bon voisinage.

Le général hongrois Kiss est en Transylvanie, où il s'est emparé de tous les passages importans, qu'il a fortifiés d'une manière formidable.

Depuis qu'il a abandonné au général Görgey le commandement en chef de l'armée hongroise, Dembinski s'avançait à marches forcées vers la Gallicie pour y combattre les Russes. On pense que ses troupes qui portent le nom d'*armée de Gallicie* et qui ne forment qu'un corps de 12,000 hommes, ne tarderont pas à atteindre le chiffre de 30,000 dès qu'elles seront entrées en Gallicie.

Les Croates ont été battus à Voukovar, au-dessous de Kamicha, par les Madjars, qui se trouvaient à deux jours de marche d'Agram.

Des nouvelles plus fraîches que celles qu'on vient de lire et arrivées de Bucharest avant-hier mardi, nous annoncent que les villes de Semlin et d'Orsova ont été prises par les Hongrois, qui ont battu et dispersé dans le Bannat, le corps du général autrichien Puchner, dont les débris allaient entrer en Valachie : Puchner y était déjà arrivé.

Voici le Manifeste que l'empereur Nicolas a publié à l'occasion des secours qu'il prête à l'Autriche.

MANIFESTE.

« Par notre Manifeste du 14 mars 1848, nous avons annoncé à nos fidèles sujets les calamités qui se sont apparaîtes sur l'Orient de l'Europe. Nous avons, en même temps, exprimé notre détermination de combattre nos ennemis de quelque côté qu'ils pussent venir, et nous insistâ plus froitement que jamais avec notre sainte Russie, de défendre, sans ménager notre personne, l'honneur du nom Russe et l'inviolabilité de nos frontières.

« Les troubles et les révoltes n'ont pas cessé depuis en Occident. Les criminelles séductions, qui entraînent les masses irréfléchies, en leur offrant le trompeur appât d'un bonheur qui ne saurait jamais être le fruit de la licence et de l'anarchie, ont pénétré jusqu'en Orient dans les principautés de Moldavie et de Valachie, soumises au gouvernement ottoman et limitrophes de notre Empire. Ce n'est que par la présence de nos troupes et de celles de la Turquie, que l'ordre y a été rétabli et qu'il s'y maintient.

« Mais, en Hongrie et en Transylvanie, les efforts du gouvernement autrichien, qui avait en outre à combattre des ennemis extérieurs et intérieurs en Italie, n'ont pu jusqu'à présent triompher de la révolte; au contraire celle-ci, grossie par les bandes de nos rebelles polonais de 1831, et des aventuriers, des exilés et des vagabonds de toutes les nations, a atteint les proportions les plus menaçantes.

« Dans de si funestes conjonctures, l'Empereur d'Autriche s'est adressé à nous, pour demander notre concours contre nos communs ennemis. Nous ne nous y refusérons pas.

« Après avoir invoqué, en faveur d'une cause si juste, l'assistance du Dieu des armées, qui seul dispose de la victoire, nous avons donné à nos troupes l'ordre d'avancer, pour étouffer la révolte et anéantir les factieux téméraires, qui osent même attenter au repos de nos provinces.

« Que Dieu soit avec nous, et qui est contre nous !

« Tels sont, nous en avons la certitude, les sentimens, les vœux et l'espoir de chaque Russe, de chacun de nos fidèles sujets dans notre Empire sur lequel repose si visiblement la protection divine, et c'est ainsi que la Russie remplira sa sainte vocation.

« Donné à St.-Pétersbourg, le vingt-sixième jour du mois d'avril de l'an de grâce mil huit cent quarante neuf, et de notre règne le vingt-quatrième.

« Signé : NICOLAS. »

Au moment de mettre sous presse, les batteries de terre et de mer annoncent la naissance d'un prince impérial : tous les bâtimens de la flotte ottomane se pavoisent.

NOUVELLES DIVERSES.

Samedi, vers huit heures du soir, le Sultan, accompagné de S. A. Ahmet Fethi pacha, grand-maître de l'artillerie, de S. Exc. Suleyman pacha, grand-amiral, et de sa suite ordinaire, est parti de son palais de Beylerbey, à bord du bateau à vapeur de l'étatlje *Taïf*, pour se rendre au kiosque de Yalova, où se trouve déjà depuis quelque temps la Validé Sultane qui y prend des bains d'eaux thermales. Par suite de ces bains, la santé de S. A. est dans un état plus satisfaisant. Le Sultan a passé à Yalova la nuit de samedi et la journée du dimanche, et en est repartie lundi matin à 10 heures : S. M. est arrivée à son palais de Beylerbey vers midi. A son départ et à son arrivée, Elle a été saluée par les batteries de Top-Hanè.

— Par ordonnance impériale du 20 de ce mois :

Redjat efendi, directeur par *interim* du bureau de l'ameïdji, qui a eu déjà dans ses attributions la rédaction de la partie officielle du *Moniteur Ottoman*, est nommé directeur de l'imprimerie impériale, en remplacement de Saïd bey, décédé. Par la même ordonnance, Redjat efendi est également nommé historiographe de l'Empire.

Mahmoud bey, directeur de la correspondance du ministère de l'intérieur, est nommé directeur par *interim* du bureau de l'ameïdji, en remplacement de Redjat efendi.

Téfik bey, ex-secrétaire général du ministère du commerce et de l'agriculture, est nommé directeur, par *interim*, de la correspondance du ministère de l'intérieur, en remplacement de Mahmoud bey.

— Par suite d'une indisposition qui, fort heureusement, n'aura pas de suites fâcheuses, sir Stratford Canning, ambassadeur de la Grande-Bretagne, garde ses appartemens depuis la semaine dernière. Sa santé s'est déjà améliorée, et l'on pense qu'il ne tardera pas à reprendre ses importantes occupations.

L'indisposition de sir Stratford Canning a empêché aujourd'hui la célébration de l'anniversaire de la reine d'Angleterre au palais de l'ambassade britannique; par ce motif, le représentant de la Grande-Bretagne n'a pas reçu de visites, et sur sa demande, le Sultan et la Porte ne lui ont pas fait porter les félicitations d'usage.

— Dimanche dernier, M. le comte de Stürmer, internonce d'Autriche, s'est rendu à la Porte, et eu une conférence avec le ministre des affaires étrangères.

— Avant-hier mardi, M. Testa, chargé d'affaires de Suède et Norwège, s'est rendu à la Porte et a eu une conférence avec le ministre des affaires étrangères.

— Méhémet-Khan, chargé d'affaires de Perse auprès de la S. Porte, vient de recevoir de la part du Chah un khil'at, robe d'honneur en cachemire, en récompense du zèle avec lequel ce fonctionnaire distingué, qui réside en Turquie depuis 30 ans, s'efforce les relations de bonne amitié entre les deux pays, qui ont tant d'intérêts communs.

— Ibrahim pacha qui avait pris par *interim* le commandement de Smyrne, en remplacement de Mahmoud pacha, gouverneur militaire de cette ville, qu'il était rendu en mission à l'Aïdin, est arrivé à Constantinople sur le bateau à vapeur anglais le *Queen*.

— Samedi dernier, M. Dabney Kerr, ministre résident des Etats-Unis d'Amérique près la S. P., et M. G. A. Porter, consul d'Amérique à Constantinople, se sont embarqués sur le pyroscaphe de la Comp. P. O. le *Queen* pour faire une excursion en Syrie. Durant leur absence, les affaires de la légation Américaine sont confiées à M. J. P. Brown, premier interprète, et celui du consulat à M. F. Dainese, vice consul de ladite nation.

— On nous écrit de Samsoun en date du 17 mai :

« Le dernier envoi des troupes de réserve composée de 4,016 soldats, s'est embarqué aujourd'hui sur le bateau à vapeur de l'Etat *Vassitat-Tidjaret*.

« S. Exc. Izzet pacha qui était arrivé il y a quelque temps à Samsoun sur l'*Escri-Djefid*, pour l'inspection de ces troupes, ayant fini sa mission, s'embarque aujourd'hui avec sa suite sur le même bateau pour se rendre à Constantinople; Salih pacha qui s'était aussi rendu à Samsoun pour la même mission est également à bord du *Vassitat-Tidjaret*. »

— La frégate à vapeur de l'état *Vassitat-Tidjaret* est arrivée de Trébisonde samedi dernier avec 1016 hommes de troupes.

— Voici, dit notre correspondant d'Andrinople, qu'elle est la nouvelle division en cantonnemens des sandjaks de la province d'Andrinople, division qui a été récemment formée par Ismaïl pacha, gouverneur-général de ce Eyalet, et approuvée par le gouvernement impérial.

Premier sandjak.— Sous les ordres immédiats d'Ismaïl pacha.— Andrinople, Dimetoka, Ipsala, Eskilissa, Ferdjik-Bissri, Khavassit-Mustapha pacha, Tchirmen, Djisri-Erghuené et Kizil-Aghadji.

Deuxième sandjak. — Sous les ordres d'Ismet pacha. — Philippopoli, Bazardjik, Kizanlik, Eski-Zaghra, Tchirpan, Has-keui, Sultan-Yeri et Achir-Tchelebi.

Troisième sandjak. —Sous les ordres du caïmacam Halim efendi.— Rodosto, Eyédjik, Erékli, Silivri, Tchorlou, Bourgas, Hafrebolu, Seray, Visa et Midia.

Quatrième sandjak. — Sous les ordres du caïmacam Ferad bey.— Gallipoli, Evracha, Char-keui, Ma'algara, Kelchan, Ipsala, Enos, Féredjik et Maeri.

Cinquième sandjak.— Sous les ordres du caïmacam Houseïn agha.— Silimno, Yamboli, Nevri-Yamboli, Tchirmen, Karnabat, Aïdos, Roussicassri et Achioli.

Ces cinq sandjaks dépendent toujours de la juridiction du gouverneur d'Andrinople.

— Par suite des mesures prises par S. Exc. le capitan-pacha dont nous avons parlé dans notre précédent numéro et qui ont pour but de donner la chasse aux pirates de l'Archipel ottoman, la frégate *Fazlullah*, les bricks *Nuidi-Fitouh* et *Djiat-Férah*, les schooners *Nefresser* et *Farzi-Djédid*, doivent partir, vendredi prochain, pour se rendre dans ses parages sous le commandement d'Ismaïl bey.

— Samedi prochain, ainsi que nous l'avions annoncé, le bateau à vapeur de l'état *Pérès-Chevket* commencera ses voyages quotidiens, aller et retour de Constantinople aux îles des Princes. Le *Pérès Chevket* a été entièrement réparé et possède toutes les commodités désirables. Le prix des places est diminué : l'année dernière il était de dix piastres par personne à désormais on n'en paiera que six.

— M. Joseph Vartan, drogman de l'amirauté, vient de recevoir la décoration du Nichan-Iftihar en brillans de deuxième classe, en récompense de ses loyaux services.

— Diverses promotions viennent d'avoir lieu à la mission hellénique de Constantinople :

M. Canaris, fils de l'amiral président du conseil des ministres de Grèce, attaché, est nommé secrétaire de la légation.

M. Poïopoulo, troisième drogman, est nommé deuxième drogman.

M. Argenti, jeune de langue, est nommé troisième drogman.

— On nous écrit de Bucharest, 15 mai :

« Le 1er mai, le général de Lüders, commandant-chef de l'armée russe dans les principautés, a donné à la maison de plaisance du Cotmacam de Valachie où il loge actuellement, une très belle fête à laquelle ont assisté les commissaires impériaux, les généraux et officiers supérieurs des deux armées impériales, le caïmacam, les consuls des puissances étrangères et l'élite de la société de la capitale. Ce bal qui a été très gai et très animé a duré jusqu'à 3 heures après minuit. On a admiré le feu d'artifice qui a été tiré vers les 11 heures, ainsi que le bon goût et l'abondance avec lesquels a été servi le souper qui a réuni à 1 heure tous les assistans.

— S. M. le Roi de Grèce vient de conférer la croix de commandeur de son ordre Royal du Sauveur à M. le conseiller d'état de Kozebue, consul général de Russie dans les principautés.

— M. C. J. Riro, consul-général de Grèce dans les principautés, est parti le 17 de Bucharest pour se rendre en Grèce par Constantinople en vertu du congé qu'il a obtenu de son gouvernement. M. George Callistratie, vice-consul-chancellier, est chargé en son absence de la gérance du consulat-général. M. C. J. Riro est arrivé à Constantinople par le dernier bateau à vapeur de Galatz.

— Des lettres de Bagdad nous annoncent que la mission anglaise pour la délimitation des frontières turco-persanes, partie d'ici il y a quelques mois, venait d'arriver à Bagdad.

Les mêmes lettres nous annoncent aussi que Mirza Djafer-Khan, commissaire de la Perse, et les personnes qui composent sa mission, y étaient également arrivés.

— L'escadre française de la Méditerranée, sous le commandement du vice-amiral Rudin, se trouve réunie en ce moment dans la rade d'Ajaccio. On dit qu'elle restera à ce mouillage pour être plus rapprochée des côtes d'Italie, et qu'elle ne rentrera pas à Toulon.

— Hier mercredi, vers 10 heures du matin, un incendie a éclaté dans la rue de *Saouk-Tchesmé* (fontaine froide), qui longe le mur d'enceinte oriental de la Porte. Grâce aux prompts secours qui sont arrivés sur les lieux et qui ont été habilement dirigés par S. A. le Grand-Vézir et S. Exc. le ministre des affaires étrangères, on n'a pas eu à craindre, à se rendre maître des flammes qui n'ont dévoré que cinq maisons et un magasin de confiserie.

(Correspondances particulières.)

MOUMBLIE, ANDRINOPLE, 18 *mai*. — M. Westermeyer nommé vice-consul d'Autriche dans cette résidence, est arrivé avec sa famille, mardi passé. Le lendemain, accompagné de M. Marcin, son prédécesseur admis à la retraite, il est allé faire sa visite officielle à S. Exc. Ismaïl pacha.

La semaine passée on a lu dans toutes les Eglises grecques et arméniennes, un avis portant que le gouvernement de S. M. I. le Sultan dans sa sollicitude pour les classes pauvres de cette ville a désigné le docteur Aristote Piasaso, de la faculté de médecine de Paris, pour donner ses soins gratuitement aux malades de toutes les nations et inspecter les hôpitaux. Ce jeune patricien a commencé à s'acquitter de ses devoirs avec un zèle et une activité dignes de tout éloge; mais il serait à désirer que le gouvernement mi le comble à sa sollicitude pour les pauvres, en installant une pharmacie centrale, où les malades les plus nécessiteux puissent se procurer gratis les remèdes nécessaires à leur guérison, et dans lors le gouvernement du Sultan aurait atteint réellement le but philantropique qu'il s'est proposé.

SYRIE, ALEP, 12 *mai*. — Il y a quinze jours que S. Exc. Namik pacha, général en chef de l'Arabistan, se trouve à Alep; mais ce n'est que lundi passé qu'on a lu le firman impérial pour le recensement de la population d'Alep et de la province; depuis avant-hier seulement on a commencé à l'opérer dans les quartiers chrétiens. Notre population ne voyant à cette mesure gouvernementale d'autre objet qu'un moyen plus prompt de faire la conscription, il n'est pas étonnant que tous, turcs, chrétiens et juifs ne fissent que s'en occuper.

Méhémet efendi Giabry, Mufti d'Alep, vient d'être démis de ses hautes fonctions et remplacé par Yaki efendi.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Les nouvelles de Rome connues le 7 à Paris, y ont produit une sensation très pénible. Dans la séance de ce jour de l'Assemblée constituante, M. Fabre a adressé des interpellations au ministère. Voici en quels termes le *Journal des Débats* rend compte de cette séance:

« Le discours de M. Jules Favre a soulevé sur les bancs de la Montagne des applaudissemens et des transports que nous comprenons. La Montagne retrouvait en effet dans les paroles de M. Jules Favre ses doctrines et ses traditions.

M. Jules Favre a proposé qu'une commission fût immédiatement nommée pour prendre connaissance des instructions données par le gouvernement au général commandant l'expédition. Le ministère par l'organe de M. le président du conseil, a adhéré à cette demande.

M. Jules Favre avait aussi proposé que des commissaires fussent envoyés en Italie pour surveiller et diriger la conduite de l'expédition.

« Cette réminiscence d'une autre époque n'a pas eu de suites.

« L'Assemblée s'est retirée ensuite dans ses bureaux pour procéder à la nomination des commissaires, et la reprise de la séance a été fixée à neuf heures du soir.

« Aussitôt après la séance publique, à six heures, les bureaux se sont réunis.

« Dans le 8e bureau se trouvaient M. Odilon Barrot et deux de ses collègues du ministère; plusieurs membres ont demandé des explications catégoriques sur la nature des instructions données par le gouvernement au général Oudinot, et sur la conduite que le ministère se proposait de tenir dans les circonstances actuelles. M. Odilon Barrot a réitéré sa déclaration faite à la tribune, qu'entre la dépêche télégraphique, aucun autre rapport ne lui est parvenu. Il a même exprimé son étonnement que le général en chef n'ait pas fait suivre la dépêche télégraphique par un officier de son état-major; mais que les circonstances ayant pu l'empêcher de le faire, il s'abstenait de juger sa conduite avant de connaître ses explications. Le ministre suppose que le général a envoyé des officiers à Rome, et qu'il aurait été trompé par les informations recueillies par eux.

« Quant aux instructions données au général Oudinot, il a protesté qu'elles sont conformes au langage qu'il avait tenu en séance publique. MM. Léon Faucher et Buffet ont déclaré, de leur côté, d'une manière formelle, qu'il n'y avait aucune instruction donnée en dehors du cabinet.

« Voici du reste un résumé succinct des réponses faites par M. Odilon Barrot aux questions qui lui ont été posées dans le bureau :

« La situation, a-t-il dit, présente trois points à résoudre :

« 1° La responsabilité du ministère. Sur ce point, l'examen des instructions éclairera la conscience de l'Assemblée.

« 2° L'exécution par le général Oudinot de ces instructions. Avant de se prononcer à cet égard, il faut attendre des renseignemens.

« 3° Que reste-t-il à faire ? C'est là le point le plus important. La situation est grave. Le roi de Naples a été rétabli par les armes; il marche sur Ancône sur Rome. L'Autriche s'avance sur Bologne et sur Ancône avec 25,000 hommes. L'amiral français Rieaudy aura devancé les Autrichiens à Ancône; une intervention d'humanité l'y appelait.

Faut-il, en présence de ces faits, que l'Assemblée se mette en contradiction avec ses votes précédens? qu'elle déclare au profit de la république romaine une guerre à l'Autriche, qui pourrait devenir une guerre européenne? Ce serait courir aux aventures. Ou plutôt faut-il que l'armée française se contenue à Civita-Vecchia, qu'elle y attende paisiblement les événemens, malgré l'échec subi ? Reste un dernier parti qui consiste à marcher sur Rome, en considérant le fait de guerre qui vient de s'accomplir comme un motif, mais dans le fermes dessein, tout en faisant respecter le drapeau français, de sauver autant que possible la liberté italienne. C'est, à son avis, le meilleur parti à prendre. La situation est grave, a répété M. le président du conseil, en Prusse, en Autriche, et une bonne conduite de la France peut surmonter toutes les difficultés.

« M. Odilon Barrot a déclaré en outre que, dans sa pensée, le Pape, tôt ou tard, sera rétabli à Rome, mais que son pouvoir temporel sera modifié. L'Autriche réginie ne saurait plus convenir à ses Etats, et la sécularisation du pouvoir lui semble inévitable.

« La nomination des commissaires a été assez vivement disputée. Plusieurs d'entre eux n'ont été nommés qu'au 2e et au 3e tour de scrutin. »

« La commission s'est constituée immédiatement. Elle a nommé M. Goudchaux président et M. Chauvix secrétaire. Après avoir entendu le président du conseil et avoir pris connaissance des pièces qui lui ont été communiquées, la commission a procédé à la nomination de son rapporteur. Les voix de la majorité se sont d'abord portées sur M. Grevy, mais celui-ci ayant déclaré cette mission, M. Senard a été nommé à sa place. Le rapport n'a été communiqué à l'Assemblée que vers onze heures du soir.

« Dans la séance du soir, qui n'a pu être reprise qu'à dix heures et demie, M. Senard, rapporteur de la commission, a proposé un ordre du jour motivé ainsi conçu :

« L'Assemblée Nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui avait été assigné. »

Cette proposition a été vivement combattue par le ministre des affaires étrangères et par le président du conseil. Après une discussion des plus tumultueuses, l'Assemblée a passé au vote par division.

La proposition a été adoptée par 328 voix contre 241.

Ce résultat, proclamé à une heure un quart, a été accueilli par les applaudissemens de l'Opposition.

L'anniversaire de la proclamation officielle de la République française a été célébré à Paris le 4 mai. Voici en quels termes la *Patrie* rend compte de cette solennité:

« La célébration du premier anniversaire de la proclamation de la République a eu lieu avec une grande pompe; les préparatifs ont été régulièrement ordonnés, et tout s'est ressenti d'un gouvernement d'ordre sorti du provisoire.

« La place de la Concorde, placée presque au centre de Paris, est la plus convenable pour les grandes cérémonies nationales. De grandes artères y aboutissent, dans lesquelles peuvent se mouvoir des milliers de spectateurs. C'est M. Théodore Charpentier, architecte du Jardin-d'Hiver, qui a été chargé par le gouvernement de dresser tous les plans de la décoration ; il a été aidé dans cette exécution par les hommes spéciaux, MM. Viel, Manguin, Verel et Sièvert. Les entrepreneurs étaient MM. Albouy et Bélu-Panset. En nêuf jours, ces ouvriers ont ouvert et exécuté les travaux, dont les détails étaient immenses. L'ameublement de la Couronne et les magasins de tapisserie de M. Mallet avaient contribué à la décoration de toutes leurs richesses.

« L'obélisque de Luxor, qui nous rappelle les merveilles de la vieille Egypte, a servi de prétexte à M. Charpentier pour l'érection d'un autel qui ne manquait ni d'élégance ni d'originalité. Ce grand monolithe a été enveloppé, de la base au sommet, d'un revêtement de peintures dues au pinceau de M. Gambon. Les motifs des quatre bas-reliefs étaient les *Beaux-Arts*, le *Commerce*, l'*Agriculture*, les *Sciences*. Un grand *velum* de drap d'or, soutenu par quatre lances byzantines, abritait l'autel; autour du *velum*, régnait un baldaquin lamé de velours rouge, sous les dentelures duquel se festonnaient de longues guirlandes. Tout cet échafaudage d'or et de velours était soutenu par de long câbles de fleurs, brodés à